



Rapport de revue technique indépendante

Plan d'investissement agricole (PIA)

BENIN

Benin
Version date: 27 Septembre 2010

Résumé analytique

Le présent rapport contient des informations sur les conclusions de la revue par CUA/NEPAD du Plan d'investissement Agricole (PIA) de la République du Bénin pour la période 2011 à 2015. Le rapport porte principalement sur le degré de conformation aux principes et cadres du PDDAA [le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine] (Cadre et guide de PDDAA, cadres des piliers et projet de cadre de mesure et d'évaluation) tout en proposant des moyens de renforcer les éléments qui pourraient contribuer plus efficacement à l'atteinte des objectifs du PDDAA en 2015. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans le guide inter- piliers pour la mise en œuvre du PDDAA qui prend ses informations dans le document plus détaillé intitulé cadres des piliers.

Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'Etat africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. Il tenait alors lieu de stratégie pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement. Le PDDAA constitue un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et sur la planification du développement le PDDAA offre de nombreuses opportunités pour de la valeur ajoutée car il apporte un soutien à la mise sur pied de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi – évolution, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues des pairs et de renforcement de capacités.

Le PDDAA gagne du terrain, créant une pression positive des pairs au niveau des gouvernements africains pour les amener à élaborer des stratégies de qualité et des plans d'investissement, a créer un environnement propice à la mise en œuvre des plans et à traduire ces plans en programmes efficaces pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté.

Dans le cadre de l'agenda plus large du PDDAA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a développé une politique agricole commune (ECOWAP) qui a ensuite été adoptée en tant que pacte régional pour la Communauté économique régionale. Le processus d'élaboration de la politique régionale a amené toutes les parties prenantes de la région à adhérer au principe de l'inclusivité dans le processus de développement. L'ECOWAP a été adoptée le 19 Janvier 2005 à Accra par les chefs d'État et de gouvernement de la région. Pour traduire cette politique en actions et en moyens de mise en œuvre du PDDAA en Afrique de l'Ouest, des stratégies ont été élaborées et un plan régional et plans d'investissement pour le développement agricole et à la sécurité alimentaire ont été élaborés et validés par les parties prenantes. Les modalités de leur application sont contenues dans le pacte entre les partenaires techniques et financiers, acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles des agriculteurs », signée lors de conférences nationales.

La présentation d'un plan d'investissement indique la traduction des stratégies et priorités des pays dans les programmes susceptibles d'être réalisés. La revue post-compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des pactes (ou chartes) de pays et des plans d'investissement. Son objectif est d'évaluer collectivement :

(I) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives

de réduction de la pauvreté énoncés dans les différents scénarii de stratégies élaborés pour la table ronde et résumés dans les brochures d'inventaire du PDDAA;

(Ii) l'utilisation des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques dans les documents définissant les cadres des piliers lors de la conception des programmes d'investissement ci-dessus;

(Iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels des programmes;

(Iv) l'intégration des principes du PDDAA en matière d'examen inclusif et de dialogue, et (V) la cohérence avec les principes et engagements en matière de budget et d'aide au développement convenus et pris lors de la signature du pacte.

Le but de la revue n'est pas d'approuver ou de noter les programmes d'investissement et d'autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs fixés dans le programme et définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. Après la réunion d'affaires, les stratégies énoncées dans les plans d'investissement seront mises en œuvre. Les étapes initiales suivantes comprennent le renforcement des capacités nécessaires et la mise en place d'un environnement institutionnel et politique adéquat. Sous la direction de l'équipe de pays, les différents programmes et projets auront besoin d'un système élaboré de conception de projet d'autre part, il faudra créer des systèmes de suivi-évaluation.

Les partenaires du PDDAA (en particulier les communautés économiques régionales et les piliers) fourniront l'appui nécessaire pour aider les pays à la mise en œuvre des plans.

Description du Plan d'investissement agricole du Bénin 2011-2015

L'objectif global du Plan est d'améliorer les performances de l'agriculture Béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment à la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Le Plan s'articule autour de huit axes stratégiques qui couvrent les facteurs et conditions de production et celles de mise en marché.

Le champ d'action du PNIA s'étend sur tout le territoire national et prend en compte toutes les huit (08) zones agro-écologiques. Il est décliné en quatre programmes que sont :

- (i) Développement de l'agriculture,
- (ii) Développement de l'élevage,
- (iii) Développement de la pêche et de l'aquaculture,
- (iv) Administration et gestion du secteur agricole

La stratégie d'intervention met l'accent sur la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial, la promotion de l'entreprenariat agricole et la promotion des filières agricoles.

Le PNIA se propose de promouvoir les treize filières agricoles définies comme prioritaires dans le PSRSA (maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraichères,

viande, lait, œuf, poisson et crevette) en tenant compte de l'approche chaîne de valeur ajoutée (CVA) par filière.

En vue d'un démarrage immédiat du PNIA, six (6) filières à savoir le maïs, le riz, l'ananas, les cultures maraichères, les volailles, et les poissons/crevettes dont les chaînes de valeurs ajoutée (CVA) ont été définies suivant une approche participative par l'ensemble des acteurs du secteur sont retenues et les actions relatives à leur promotion constituent l'ossature du présent programme.

Le PIA-BENIN concerne tous les acteurs du secteur agricole notamment le secteur public, les collectivités locales, les organisations professionnelles agricoles, les ONG, la société civile et le secteur privé marchand. Il met un accent sur le genre et l'environnement.

Le Bénin a opté pour une mise en œuvre cohérente et dynamique de son PIA avec un accent particulier sur les investissements structurants que sont :

- Les aménagements agricoles ;
- La mécanisation ;
- Les Intrants de qualité disponibles et accessibles ;
- Les connaissances professionnelles et innovations ;
- Les marchés.

La République du Bénin a choisi de réaliser des taux de croissance nécessaires pour atteindre l'objectif OMD1 de réduction de pauvreté.

L'objectif du Plan d'Investissement de la République du Bénin dans le secteur agricole est de mettre en œuvre les activités nécessaires pour l'atteinte de l'objectif de croissance annuelle moyenne de 8,9% du PIB global et de 14,3% du PIB agricole et une réduction de 63% de la pauvreté au moins d'ici 2015.

Le PIA s'aligne correctement sur les buts, les objectifs et la vision du PDDAA. Le Gouvernement de la République du Bénin est félicité pour la préparation de ce plan du fait de l'alignement sur le PDDAA. Ce Plan mérite d'être soutenu. Cependant, des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du plan de la République du Bénin sont décrites dans le présent rapport de revue.

1. Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie ECOWAP/PDDAA

Le plan d'investissement du Bénin prend en compte et s'aligne sur la vision, les principes et la stratégie de mise en œuvre du PDDAA. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et la réduction de la pauvreté constituent les fondements de ce plan qui demeure une priorité nationale.

Recommandations

a) Il faut identifier, analyser et relever les partenariats/alliances, y compris leurs rôles et responsabilités, au niveau national et régional, avec les partenaires au développement et le secteur privé, pour exploiter des complémentarités et la coopération. La consultation, concertation, coordination et la responsabilisation mutuelle (obligation de rendre compte) entre et avec les différents acteurs de développement (gouvernement, partenaires au développement, société civile, secteur privé, organisations paysannes, etc.) dans l'identification des priorités et leur mise en

œuvre doivent être mises en avant et sous tendre le processus de relance de l'agriculture, de la croissance économique et la réduction de la pauvreté et la faim.

2. Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté

Si le PIA est effectivement mis en œuvre et que ses objectifs déclarés, sont atteints, il est attendu qu'à l'horizon 2015 le PIB global, le PIB agricole et le PIB non agricole s'accroissent respectivement de 8,9%, 14,3% et 3,5% en moyenne. Les projections à l'horizon 2015 ont également indiqué que si ces taux de croissance sont réalisés, ils permettraient au Bénin de réaliser l'OMD-1 de réduction de moitié de la pauvreté en 2015. Ces taux sont nettement supérieurs à ceux observés pendant la période pré compact. Le taux de croissance du PIB global pendant cette période a été de 3,4% tandis que les taux de croissance du PIB agricole et du PIB non agricole ont été respectivement de 5,1% et 3,4%. Le PIA appelle donc à une accélération de la croissance au niveau global et du secteur agricole de l'ordre d'environ 300% dans les 5 prochaines années, ce qui implique des changements importants des systèmes de production agricoles du pays.

Le potentiel agricole et économique du Bénin justifie la recherche d'une croissance beaucoup plus forte que celle de 6% fixée par le PDDAA. Les objectifs de croissance du PSRSA qui sont retenus dans le PNIA permettraient au Bénin d'atteindre l'OMD-1 de réduction de pauvreté de moitié en 2015. Cet objectif exige des changements considérables dans un horizon rapproché pour le secteur agricole béninois. Le scénario alternatif OMD1-2020 mériterait d'être considéré. Il permettrait au Bénin de réaliser l'objectif de réduction de pauvreté 5 années plus tard mais avec des objectifs techniques beaucoup plus réalistes. Sous ce scénario, le taux de croissance requis du secteur agricole serait de l'ordre de 9%, ce qui correspondrait à doubler le taux actuel mais dans un horizon d'une dizaine d'années.

3. Intégration des bonnes pratiques dans les activités du PNIASA

Gestion durable des terres et des ressources en eau

La promotion du développement de l'agriculture passera par des investissements visant à améliorer la base productive par des actions liées la gestion durable des eaux et des sols. Il sera nécessaire de mettre en œuvre des efforts considérables pour renforcer le potentiel de production à travers des aménagements pour la gestion durable des eaux et des sols accompagnés de politiques foncières incitatives pour stimuler et garantir les droits fonciers pour sécuriser et induire l'intensification agricole. Face aux défis des changements climatiques et leurs impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en général, des actions visant l'intégration de cette dimension dans les politiques agricoles sont nécessaires en vue de développer des stratégies d'adaptation et de mitigation durables surtout en direction des populations rurales.

Développement des marches et des capacités commerciales

Les programmes de développement proposés, en plus de l'aspect production, prennent en compte l'amélioration de l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques de marchés. Cependant, l'accès des producteurs ruraux aux marchés implique des investissements importants (infrastructures), le développement des chaînes de valeur à fort potentiel, le renforcement des capacités des producteurs et leurs organisations pour répondre efficacement aux besoins des marchés et aussi le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé. Il faudra des appuis et mesures d'encouragement supplémentaires pour favoriser le développement des marchés agricoles. Il faut aussi élaborer des politiques visant à promouvoir et renforcer le commerce intra-régional et à éliminer les entraves aux marchés.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables

Les programmes proposés dans le plan visent principalement l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la provision et l'accroissement de produits agricoles et animaux et aussi la facilitation à l'accès aux marchés. Cependant, le Plan d'Investissement devrait prendre en compte d'autres priorités telles que : le ciblage des groupes vulnérables (surtout les femmes et les enfants) aux crises d'insécurité alimentaire et à la malnutrition, les contraintes liées à l'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès aux marchés par les groupes cibles et l'identification des niveaux et taux de changement des indicateurs clés de sécurité alimentaire et nutritionnelle nécessaires pour guider les actions en direction de ces groupes. Ceci pourrait se faire à travers la mise en place de filets de sécurité et d'un mécanisme d'alerte et de gestion des risques. Ceci devrait permettre de renforcer la résilience des groupes vulnérables et leur capacité productive afin de mieux répondre aux chocs. L'atteinte de ces objectifs passe aussi par la mise en œuvre d'actions à envergure intersectorielle touchant les autres secteurs tels que la santé, l'éducation, et la protection sociale.

Recherches et technologies agricoles

Le PIA est en général en cohérence avec les orientations du pilier 4 dans le domaine de la recherche et le développement des technologies agricoles. Cependant, la revue technique recommande de détailler davantage les activités à entreprendre dans les sous - programmes pour justifier les montants requis pour leur mise en œuvre. Il conviendrait de spécifier davantage les interventions prévues au niveau des différentes filières pour assurer un meilleur suivi des impacts des investissements qui seront consentis sur une technologie bien déterminée. Pour les activités de renforcement de capacités, il serait utile de pousser la réflexion vers le développement d'un plan de formation comprenant entre autres les profils et types de formation requis.

4. Réalisme technique et financier

Le PNIASA bénéficierait d'une présentation plus détaillée des activités proposées, des éléments d'évaluation des coûts annoncés, et du besoin de financement, en général, mettant en relief ses liens avec le budget actuel et son impact sur les évolutions budgétaires. Dans sa prochaine phase, le PIA aura besoin d'identifier les risques qui pourraient compromettre son succès ainsi que les mesures à prendre pour les mitiger.

Par ailleurs, pour un suivi correct de la performance et une évaluation des effets à la fin du programme, il est nécessaire d'avoir des projections annuelles et chiffrées pour les indicateurs à suivre, et d'avoir une situation de référence pour chaque indicateur afin de pouvoir mesurer le chemin parcouru. De même, pour suivre et mesurer les efforts d'harmonisation des partenaires au développement, il faudra ajouter un indicateur sur la qualité de la coordination de l'assistance au secteur agricole.

Table des matières

Résumé analytique

Introduction

1. Contexte de la revue
2. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue
3. Revue CUA/NEPAD du Plan d'Investissement Agricole du Bénin

3.1 Appréciation globale du le Plan d'Investissement du Bénin

3.2 Résultats de la Revue Technique

Composante 1: Alignement sur la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDA

Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté.

Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme.

C3.1.1 Gestion durable des terres

C3.2 Pilier 2 - Amélioration des Infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour faciliter l'accès au marché

C3.3 Pilier 3 - Accroissement des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim

C3.4 Pilier 4 - Recherche Agricole, diffusion et adoption de technologies

Composante 4 : Mise en œuvre

Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation

Annexe 1 : Guide du PDDAA post-Compact

Annexe 2: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

1. Introduction

Ce rapport renseigne sur les résultats de la revue du Plan d'Investissement Agricole (PIA) du Bénin datant du mois de septembre 2010.

Le PIA se compose de quatre programmes stratégiques, à savoir :

- (i) Développement de la production végétale,
- (ii) Développement de l'élevage,
- (iii) *Développement de la* pêche et de l'aquaculture,
- (iv) Administration et gestion du secteur agricole.

L'objectif du PIA du Bénin est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de ce plan va induire un taux de croissance moyen de 8,9% du PIB global et de 14,3% du PIB agricole et une réduction de 63% de la pauvreté.

Le rapport met l'accent sur le degré d'alignement, sur les principes, les cadres du PDDAA (cadre et guide, du PDDAA cadres des piliers et le projet de cadre de mesure et d'évaluation) et suggère des moyens de renforcer les éléments qui pourraient contribuer plus fortement à la réalisation des objectifs et les résultats du PDDAA au Bénin. Les questions fondamentales posées dans l'examen du plan se trouvent dans le guide inter-piliers de mise en œuvre du PDDAA qui prend sa source dans les cadres des piliers, qui sont plus détaillés.

Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'Etat africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. Il tenait alors lieu de stratégie pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement.

Le programme détaillé et inclusif a été témoin de la mise en œuvre sans précédent de:

- (i) Formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont dirigés et appropriés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) L'implication du secteur privé de la société civile et des organisations de producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance dont le moteur sera l'agriculture ;
- (iii) De la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du continent pour l'établissement de cadres de politiques de guides et outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et les moyens de guider une planification basée sur l'expérience éprouvée ;

- (iv) Le rassemblement des partenaires au développement et des agences bilatérales dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA constitue maintenant un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur l'amélioration de l'architecture de l'aide au développement et de la planification du développement. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à la mise sur pied de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi – évolution, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités.

L'approche PDDAA gagne du terrain, créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies de qualité et des plans d'investissement, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et réduire la pauvreté de façon efficace. Comme suite à un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole dénommée, pour la mise en œuvre du PDDAA dans la sous région. L'ECOWAP a été adoptée le 19 janvier 2005 à Accra par les chefs d'Etats et de gouvernement de la région. L'ECOWAP est basée sur une vision préconisant la construction d' «une agriculture moderne et durable, fondée sur des exploitations familiales efficaces et performantes et sur le développement des entreprises agricoles grâce à la participation du secteur privé. Elle vise à garantir que l'agriculture soit non seulement productive et compétitive sur les marchés de la Communautaires et internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenu décent, pour ses opérateurs ».

Le programme régional d'investissement agricole (PRIA) de la CEDEAO et les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) mettent l'accent sur six domaines thématiques qui combinent les trois domaines thématiques de l'ECOWAP et les quatre piliers du PDDAA

- (i) L'amélioration de la gestion de l'eau ;
- (ii) Le développement durable des exploitations agricoles ;
- (iii) Une gestion améliorée des autres ressources naturelles ;
- (iv) Le développement des filières agricoles et le renforcement du marché ;
- (v) La consolidation des institutions ;
- (vi) la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles des agriculteurs, lors de conférences nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations sur la revue CUA / NEPAD du Plan d'Investissement Agricole du Bénin.

Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans des documents plus élaborés tels que les Guide du PDDAA et Cadres des Piliers. La revue salue les efforts du Gouvernement Béninois dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA.

La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement des PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans la Guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le Guide de revue post – compact, et dans le Guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les documents plus détaillés intitulés Cadres des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, les pêches et la foresterie.

2. Contexte de la revue

La CEDEAO et ses Etats membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union africaine. Quatorze des quinze Etats membres de la CEDEAO, plus la Commission de la CEDEAO ont signé leurs compacts. En vertu de ces compacts les Etats membres s'engagent à faire un effort pour atteindre voire dépasser le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance annuelle de 6% dans le secteur agricole.

Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs plans d'investissement national dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissements sont alors soumis à l'examen technique mené par la Commission de l'Union africaine, l'agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), les institutions piliers et la région. Cette revue technique post – compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement. L'objectif principal est d'évaluer collectivement :

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies, réalisés pour la table ronde et résumés dans les brochures des différentes tables rondes,
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers,
- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes,
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs,
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte,

- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi – évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage,
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques, les modalités d'exécution et de mise en œuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme,
- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impact et l'amélioration du système de la capacité et la répartition des responsabilités,
- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale.

Le but de la révision n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et d'autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le plan et définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table ronde consacrée et reflétés dans le compact et le PNIA.

Les résultats de la revue devraient donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour :

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain ;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable ;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels ;
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi-évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes.

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la communauté internationale à l'occasion d'une réunion d'affaires convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles pour combler les déficits de financement. Etant donné que le PDDAA est reconnu au plan continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergents, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec :

- (i) des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts,
- (ii) la création ou le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation,

- (iii) le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre,
- (iv) un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable,
- (v) la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable,
- (vi) la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels relevant.

3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et aux objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que définis et acceptés dans le Pacte PDDAA signé par le pays en question. Les critères sont l'évaluation de la cohérence des programmes à l'aide des indicateurs ci-dessous. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants :

- (i) L'alignement sur les principes, valeurs et objectifs du NEPAD - PDDAA : la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base, et les attentes en matière d'impact ;
- (ii) la cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde et documents d'information technique mesurant la productivité agricoles à long terme, la croissance, la performance commerciale, et les résultats liés à la pauvreté;
- (iii) Incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA : Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme, et les meilleures pratiques;
- (iv) La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte : Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire de l'aide au développement, de la revue et du dialogue ;
- (v) les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels ;
- (vi) Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes ;
- (vii) La revue des documents liés au plan d'investissement et des rencontres avec des acteurs concernés (Gouvernement, société civile, PTF et Comité Technique).

La revue s'est déroulée suivant cinq axes plus larges, à savoir :

La Composante 1 se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du

PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et, s'il ya des lacunes, les identifier afin d'assurer un alignement complet.

Outil: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA

La Composante 2 examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si:

- (i) objectifs de croissance global qui sont énoncés ou induits dans les plans, en général, et
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté.

Par exemple, chacun de ces scénarios est lié aux changements nécessaires au niveau des taux de croissance du sous-secteur dans la performance commerciale, le niveau global des dépenses publiques, et les hypothèses concernant l'efficacité des politiques du secteur.

Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

Outils: Brochures, documents techniques, documents relatifs au programme d'investissement

La Composante 3 cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance. Le Guide post-Compact PDDAA en ses Annexes II et IV présente un ensemble de guides et d'outils spécifiques, préparés par les institutions piliers, qui fournissent des critères et des méthodes pas à pas pour concevoir des plans de haute qualité.

Outil: Documents cadre du pilier et guides et outils de mise en œuvre des piliers et outils

La Composante 4 met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'action commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

Outils: Compact PDDAA, Brochure 5, et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays

La Composante 5 se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

Outils: programmes d'investissement détaillés

4. Revue CUA/NEPAD du Plan d'Investissement Agricole du Bénin

3.1 Appréciation globale du le Plan d'Investissement du Bénin

Ce plan d'investissement comporte quatre programmes qui se présentent ainsi :

- (i) Développement de la production végétale ;
- (ii) Développement de l'élevage ;
- (iii) *Développement de la pêche et de l'aquaculture ;*
- (iv) Administration et gestion du secteur agricole.

Les trois (03) premiers programmes visent le développement équilibré des sous-secteurs agriculture, élevage et pêche afin de relever les défis de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de croissance économique et de combattre la faim et la pauvreté. Des mesures permettent aux agriculteurs de mieux s'adapter aux changements climatiques pour une plus grande valorisation des ressources agricoles (gestion de la fertilité des terres, maîtrise de l'eau, biodiversité). Ces programmes traitent également des volets spécifiques liés à l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché. Il s'y ajoute l'appui-accompagnement pour l'acquisition des équipements modernes de stockage, de conservation et de transformation.

Le 4^{ème} programme notamment le programme « Administration et gestion du secteur » prend en compte d'une part, les questions de recherche, de diffusion et d'adoption des technologies agricoles, de prévisions de catastrophes et de crises alimentaires, de sécurisation du foncier rural et d'autre part, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs engagés dans le développement du secteur agricole.

Dans l'ensemble, le Bénin a soumis un bon Plan d'Investissement avec des activités clairement définies.

3.2 Résultats de la Revue Technique

Composante 1: Alignement sur la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDA

C1.1 Alignement avec la vision les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

Le Programme d'Investissement Agricole du Bénin dans ses objectifs et dans ses priorités, est élaboré en adéquation avec les principes et stratégies du PDDAA et les thématiques prises en compte par le PRIA de CEDEAO.

Il poursuit l'objectif global d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD) et à la réduction de la pauvreté.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Assurer une production efficace et une gestion durable des exploitations, à même de contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
2. Assurer la compétitivité et l'accès des produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles.

Toutefois, les programmes développés dans le cadre du plan d'investissement ne sont pas structurés conformément à l'architecture du PDDAA.

Le PIA du Benin n'indique pas un taux de croissance annuel tel que les 6% ciblé par le PDDAA. Les parts du budget de l'Etat allouées au secteur agricole pour les deux dernières années (2008 et 2009) sont de 7,1 et 5,6% respectivement ; ce qui est inférieur à l'objectif de 10% du PDDAA.

Recommandations :

- a) Restructurer le quatrième programme (administration et gestion du secteur agricole) pour faire apparaître les quatre piliers dans les sous programmes.
- b) Définir un taux de croissance agricole qui permet d'atteindre le PIB agricole de 14,3%.
- c) Définir l'optimum de taux d'allocation budgétaire de l'Etat qui puisse permettre d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté à 50% à l'horizon 2015.

C1.2 Equilibrage des programmes

Le plan mentionne quatre programmes prioritaires dont 3 sont axés principalement sur le développement des filières et un 4ème sur l'administration et la gestion du secteur agricole. Il est sous-entendu que ce dernier programme regroupe la plupart des éléments des piliers 1,2 et 4.

Il n'y a pas assez d'informations pour apprécier si le plan est bien équilibré pour adresser de manière intégrée et cohérente les 4 piliers par exemple.

Recommandations :

a) Il est nécessaire de formuler dans chacun des programmes le niveau de participation aux objectifs recherchés en accords avec ceux du PDDAA.

C1.3 Programmes de réformes

La formulation du PIA a été guidée par la participation inclusive à la fois des Ministères techniques et des acteurs non étatiques. Cela se reflète tant dans le processus de planification et que de la mise en œuvre. Il sera important de démontrer que ce processus inclusif et consultatif se poursuivra pendant la mise en œuvre.

Il est clairement défini dans le PIA le rôle du secteur public dans la mise en œuvre du plan ainsi que la nécessité de favoriser le partenariat public-privé.

Toutefois, il est nécessaire de poursuivre la définition des rôles des autres acteurs impliqués, notamment le secteur privé et les organisations de la société civile.

Recommandations :

- a) Intégrer dans le plan un mécanisme pratique pour assurer le principe de participation inclusive au-delà de simples intentions et démontrer concrètement des stratégies pour faire progresser cette inclusion et la responsabilité collective de tous les intervenants dans la mise en œuvre du plan. Le plus crucial est la nécessité de reconnaître que certaines de ces intentions peuvent exiger des réformes stratégiques et dans ce cas peuvent avoir des conséquences importantes sur le plan financier et politique.
- b) Définir avec précisions les rôles et responsabilités du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre du PIA.

C1.4 Consultation des acteurs

Ce principe semble être bien pris en compte au Bénin car le consensus des acteurs a été établi à travers le pacte autour de la nécessité d'atteindre à l'horizon à 2015, un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% et d'allouer au secteur agricole au moins 10% des dépenses publiques conformément aux engagements des chefs d'Etats et de Gouvernement pris à Maputo en 2003.

Il est également prévu que la mise en œuvre du plan repose sur 5 principes directeurs à savoir : la participation et la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat, le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises, la répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs, le partenariat public-privé pour le développement agricole, et le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. A cet effet, un cadre institutionnel de mise en œuvre a été créé pour favoriser et renforcer le dialogue entre acteurs clés signataires du pacte, aux

niveaux micro, méso et macro et qui permettra de capitaliser les investissements dans une approche de « partenariat public - privé ».

Recommandation :

- a) Formaliser la mise en place des organisations des acteurs privés et de la Société Civile impliqués directement dans les actions de mise en œuvre

C1.5 Alignement sur les engagements du compact

L'objectif global du PIA est d'assurer la sécurité alimentaire, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Le Programme National d'Investissement (PNIA) du Bénin dans ses objectifs et dans ses priorités, est élaboré en adéquation avec les piliers du PDDAA et les thématiques prises en compte par le PRIA et est structuré en quatre (04) programmes proposés pour améliorer l'articulation des missions des acteurs du secteur agricole et pour accroître la responsabilisation en son sein, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats.

C 1.6 Collaboration interministérielle et coordination

L'équipe de revue apprécie l'approche inclusive et consultative utilisée par le Benin. La démarche adoptée pour l'élaboration du PIA a permis d'impliquer des départements ministériels concernés par les activités du secteur agricole (Environnement, Commerce, Industrie, Développement, Economie, Transport, Micro Finance etc.), les principaux acteurs à la base, dans leur composition la plus large, la société civile, le secteur privé, les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers.

C1.7 Etat de l'harmonisation des donateurs

Les PTFs accompagnent les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole conformément à ses orientations dans la lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent également, en collaboration avec le Gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure efficacité dans la planification des interventions. Toutefois, l'harmonisation et la coordination des interventions des partenaires devraient être améliorées et renforcées.

Recommandation

- a) Une bonne gestion des documents et du cadre programmatique devrait permettre une meilleure répartition des actions sectorielles et régionales. Au-delà de leur organisation en groupes thématiques, les PTF devraient également aller vers de nouvelles formes de collaboration entre partenaires (élaboration commune de document de programmation et/ou de financement conjoint) pour une meilleure prévisibilité de leurs appuis.

C1.8 Implication du secteur privé

Les différents groupes d'acteurs qui ont pris des engagements dans le cadre du pacte sont effectivement impliqués dans le processus d'élaboration du PIA.

La mise en œuvre du PIA procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur des actions structurantes et d'instruments institutionnels de pilotage et de financement. Elle se fera par une approche participative et inclusive de tous les acteurs du secteur agricole dans une logique de partenariat public-privé.

C1.9 Mesures de coordination des donateurs

Le Bénin dispose d'un grand nombre de partenaires techniques et financiers qui l'accompagnent pour la mise en œuvre des programmes de développement. Aussi, la coordination des partenaires est assurée avec la désignation d'un chef de fil (exercé actuellement par la Coopération technique Belge) qui participe aux travaux du comité de pilotage. Dans le cadre du PIA, les partenaires au développement fourniront l'assistance technique et financière nécessaire y afférente. Ainsi, il est envisagé que les appuis aux programmes cadres du secteur agricole adoptent différentes modalités de financement.

Parmi ces modalités on peut citer : i) les fonds propres de l'État sur la base des revenus publics nationaux ; ii) l'appui budgétaire, qui peut être général ou ciblé au secteur et géré de la même manière que les fonds propres ; iii) **un financement commun d'un groupe de bailleurs peut se faire sous plusieurs formes, notamment le panier commun, sous la gestion d'un ordonnateur national** ; iv) les financements directs qui sont ciblés aux activités bien définies selon des modes de gestion spécifiques.

Le dispositif de coordination mis en place à travers le comité technique et le comité de pilotage est fonctionnel. Ce Comité technique est dirigé actuellement par un représentant de la société civile. On peut donc affirmer que ces deux structures qui regroupent tous les acteurs (Gouvernement, privé, société civil, ONG et PTF) sont un atout pour la réussite de la mise en œuvre du PIA. La synergie d'intervention des partenaires est à renforcer.

Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté.

C2.1 Dimensions du financement par reconduction

Selon les résultats de la modélisation, les objectifs quantitatifs qui sont définis dans le PIA vont induire un taux de croissance moyen de 8,9 pourcent du PIB global et de 14,3 pourcent du PIB agricole. Le PIB per capita augmentera de 5,7 pourcent. La réduction du taux de pauvreté serait de l'ordre de 63 pourcent.

C2.2 L'agriculture dans l'économie

Une analyse des performances par secteur d'activité montre que le secteur primaire a enregistré sur la période 2007-2009 ; un taux de croissance moyen de 3,9% avec une contribution à la croissance économique estimée à 1,5%. Ces performances sont en lien avec les niveaux de croissance enregistrés dans les trois sous secteurs que sont l'agriculture (4,1%), l'élevage (3,5%) et la pêche et forêt (3,5%).

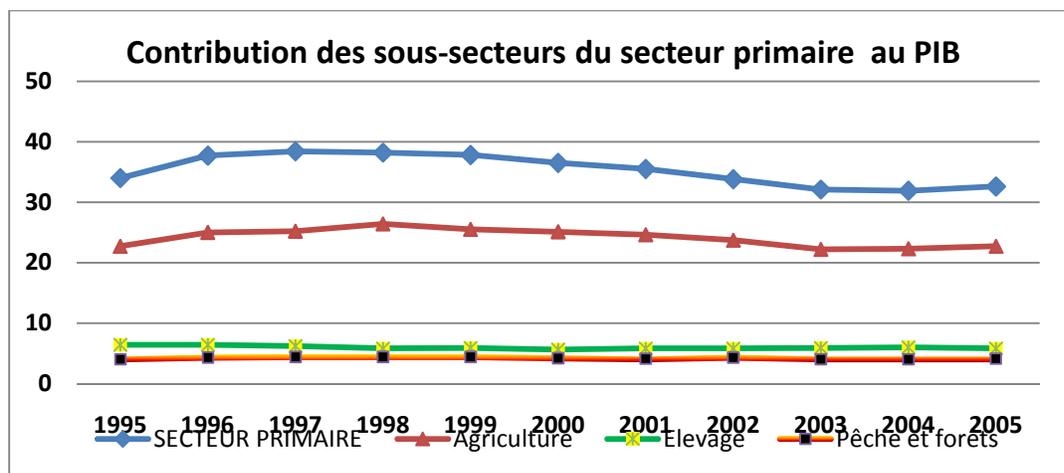


Figure 1 : Contribution des sous-secteurs du secteur primaire au PIB (source : Diagnostic PNIA, Août 2008)

Selon ces données qui montrent qu'avec un taux de croissance agricole de 4%, la contribution à la croissance économique estimée à 1,5%. Le plan d'investissement indique que les investissements dans l'agriculture, l'élevage et la pêche vont contribuer pour un taux de croissance économique de 8,9%. Cette projection semble être très ambitieuse.

C2.3 Liens avec les plans régionaux de développement agricole

Le PIA s'inscrit dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006-2011 qui constituent la première référence du PSRSA et s'intègre dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans régional et mondial. Il s'agit notamment de la Politique Agricole Commune de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (PAC/UEMOA), de la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD).

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) présente un arrimage cohérent avec les documents de référence au niveau national et international et constitue un cadre de leur opérationnalisation pour faire du secteur agricole l'un des moteurs essentiels de la dynamique nouvelle de développement économique et social du Bénin.

Le potentiel de production diversifiée du Bénin par rapport à son marché intérieur de taille moins importante, nécessite une ouverture vers des marchés régionaux très porteurs comme le Nigéria.

Recommandations

a) Définir des interventions dans le plan qui favorise la création d'un environnement pour le développement de marchés agricoles.

C2.4 Efficacité des programmes existants

Le Bénin propose plusieurs mesures pour garantir le succès de la mise en œuvre des projets et programmes en cours et à venir. Les données du suivi et évaluation ne ressortent pas clairement les éléments qui permettent de mieux apprécier ces actions. Le plan ne décrit pas en détail la façon dont le programme sera articulé avec les projets déjà existants et les activités en cours.

Toutefois, des mesures sont proposées parmi lesquelles on peut citer le développement du partenariat public –privé et la promotion des alliances privé-privé. En effet, le développement de ce partenariat passe par la mise en place effective et le fonctionnement régulier des instances de concertation/collaboration entre les acteurs du secteur pour permettre des synergies et complémentarité d'actions nécessaires à la promotion de chaque filière.

Les programmes existants semblent être peu efficaces au regard du taux de croissance du secteur. Toutefois, ils nécessitent une meilleure intégration pour aller vers une synergie et une harmonisation des interventions. Le PIA fait ressortir quelques actions en cours : i) le projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) ; ii) l'appui de la GTZ et du Millennium Challenge Account (MCA) sur les aspects liés à la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) ;

iii) dans le secteur de l'environnement, plusieurs projets sont actuellement mis en œuvre par les différents programmes (PNGE et le PNGDRN) en rapport avec la Gestion Durable des Terres (GDT). Le financement de ces projets dépend en grande partie des partenaires techniques et financiers.

Recommandation

a) Pour une meilleure efficacité de l'appui, il faut rechercher une synergie et une harmonisation des interventions des partenaires.

C2.5 Compatibilité avec les objectifs à long terme de la croissance et de la réduction de la pauvreté

Le PDDAA vise à atteindre une croissance agricole annuelle de 6% et une augmentation de la contribution au budget agricole de l'Etat de 10% afin d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté. Le PIA du Bénin ambitionne d'atteindre à moyen terme cet objectif par l'augmentation de la productivité agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et

nutritionnelle, de promouvoir le développement économique et de réduire de moitié la pauvreté en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ce faire, le plan d'investissement vise à atteindre un minimum de croissance annuel de 6% de l'agriculture en conformité avec l'objectif du CAADP, réduire la proportion de personnes sous-alimentées de 33% à 15%, d'améliorer la compétitivité de l'agriculture, d'accroître les exportations de 50% d'ici à 2015 et, de mobiliser les investissements publics et privés du secteur de l'agriculture conformément à la Déclaration de Maputo de l'allocation budgétaire de 10% à l'agriculture.

Ces objectifs sont cohérents à long terme avec les objectifs du PDDAA.

Dans ce cadre, le gouvernement entend inscrire le Bénin sur la voie d'une croissance durable à travers : (i) l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie et (ii) l'éradication de la pauvreté.

C2.6 Analyse des bénéficiaires

Le PIA vise à améliorer les conditions de vie des populations, notamment la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales (les plus nombreuses). Selon les résultats d'une enquête sur les conditions de vie des ménages ruraux, 33% au moins des ménages sont incapables de satisfaire les besoins minima alimentaires malgré la forte prédominance des dépenses alimentaires (70%) dans leurs dépenses globales. La couverture des besoins journaliers en énergie de nombre de personnes de ces ménages n'atteint guère 2400 kilocalories. Le Bénin met en relief trois défis majeurs à relever pour inverser cette tendance : (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population sans cesse croissante, (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural pour assurer l'accroissement des revenus et (iii) l'amélioration de l'attractivité agricole et du milieu rural. En ce qui concerne le profil de la pauvreté, il peut être extrêmement difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole très élevé, estimé à 13,1% qui serait requis pour réaliser l'OMD de pauvreté en 2015.

L'ambition du Bénin de réaliser, dans de bonnes conditions de mise en œuvre du PIA, une croissance de 14,3%, en intégrant les données sus-indiquées, nous permet de réduire la pauvreté de 63% à l'horizon 2015 et le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement, soit 12,2% de pauvres.

L'analyse faite dans le PIA se focalise surtout sur les populations rurales. Les autres bénéficiaires (ménage en milieu urbain, les consommateurs, petits commerçants....) n'ont pas été analysés de façons détaillés.

Recommandation :

a) Une analyse complète des bénéficiaires est requise pour mieux apprécier les impacts du programme.

C2.7 Estimation des coûts comprenant les coûts de développement récurrents des (a) des programmes sectoriels existants et (b) des programmes supplémentaires

Le PIA distingue deux (2) types de coût à savoir les coûts en capital et celui des charges récurrentes. En effet, les coûts en capital (infrastructures, formation) représentent en moyenne 69,7% des coûts globaux contre 30,3% pour les coûts de fonctionnement correspondant respectivement en moyenne par an à 183,0 milliards de FCFA et 75,4 milliards de FCFA. Selon les normes de certains partenaires (Banque Mondiale, BAD), ces taux sont acceptables.

C2.8 Ampleur du plan d'investissement

Le besoin de financement total du PSRSA se chiffre à environ 1.809 milliards de FCFA. Le PIA a un budget de 491,249 milliards soit 27% du PSRSA. Ce taux semble faible pour un plan à moyen terme même si les financements disponibles sont limités.

C2.9 Evaluation des investissements à fournir par le secteur privé

Le budget global du Bénin pour la mise en œuvre de PSRSA est estimé à 1.809 milliards de FCFA, soit un budget annuel moyen de 258 milliards de FCFA. Le plan indique que le gouvernement contribuera à hauteur de 25%, le secteur privé 30%, les partenaires du développement de 35% et les ménages 10%.

Le budget total du PIA qui couvre la période 2011 – 2015 est estimé à 491, 249 milliards de FCFA. La répartition faite dans le tableau 5.3 par contributeur ne corrobore pas le montant total du PIA. Ce qui rend difficile d'établir la contribution exacte du secteur privé

Bien que le plan ait identifié des activités qui seront mises en œuvre par les entités du secteur privé, les critères utilisés pour déterminer cela ne sont pas clairs.

Recommandations :

- a) Finaliser la répartition du budget entre le secteur public, le secteur privé, les partenaires au développement, et le ménage dans le tableau 5.3 et veiller à ce que ces chiffres sont exacts.
- b) Définir les critères utilisés pour déterminer la contribution du secteur privé et de définir les modalités pour attirer les investissements du secteur privé.
- c) Démontrer comment la capacité du secteur privé sera renforcée afin de lui permettre de jouer son rôle qui lui est dévolu.

C2.10 Revue des dépenses publiques agricoles

Le budget pour la mise en œuvre du PIA pour la période 2011-2015 est évalué à quatre cent quatre vingt onze milliards deux cents quarante neuf millions (491 249 000 000) de francs CFA (soit un budget annuel moyen de 98,2498 milliard). En guise de comparaison, le budget du secteur agricole exécuté en 2009 s'élève à environ 50 milliards.

Une analyse des performances par secteur d'activité montre que le secteur primaire a enregistré sur la période 2007-2009 ; un taux de croissance moyen de 3,9% avec une contribution à la croissance économique estimée à 1,5%. Ces performances sont en lien avec les niveaux de croissance enregistrés dans les trois sous secteurs que sont l'agriculture (4,1%), l'élevage (3,5%) et la pêche et forêt (3,5%).

Le taux de croissance agricole de 6 % et donc bien moins élevé que le taux de croissance agricole annuelle de 8.9% pour le PIA.

Le secteur primaire concerne plusieurs ministères et la faiblesse du cadre de concertation (comité de pilotage) ne permet pas une analyse détaillée des budgets publics passés sur plusieurs années et au niveau d'au moins 3 ministères. Les PER devraient être entièrement intégrés dans le processus de planification et de suivi du budget et effectués régulièrement (chaque année si possible).

Recommandations

- a) Le taux de croissance vise à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Toutefois, les objectifs de production sont assez optimistes (presque un doublement de la production en 5 ans) surtout que les rendements ne sont pas précisés pour permettre une meilleure appréciation. En outre, les superficies concernées par les aménagements sont assez importantes même s'il n'y a pas des statistiques sur l'évolution des superficies aménagées.
- b) Le document du PIA, tel qu'il nous a été présenté ne ressort pas les données qui nous permettent d'évaluer les aspects relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

C2.11 Capacités publiques de gestions financières

Il a été mentionné que le secteur public contribuera à hauteur de 25% au budget global du plan d'investissement. En outre, le Gouvernement coordonnera tous les aspects financiers relatifs à la mise en œuvre du plan. Il faut s'assurer que le secteur public, secteur privé et les ressources des partenaires au développement soient efficacement utilisées et comptabilisées. Cela nécessitera la mise en place d'un système approprié de gestion financière.

Pour cela, il faudrait : i) réviser le code des investissements ; ii) bien définir l'environnement institutionnel, juridique et réglementaire.

C2.12 Evaluation des risques

Le PIA a identifié un certain nombre de risques. Toutefois, il ne précise pas les mesures de mitigation.

Recommandation

- a) Il faudrait décrire les mesures de mitigation pour chaque source de risque afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés.

C2.13 Analyse financière et économique (y compris l'analyse des coûts et avantages)

L'analyse financière et économique a été faite par IFPRI. Au regard des résultats de simulations économiques réalisés par l'IFPRI, le PIA permettra au secteur agricole d'impulser une croissance économique d'au moins 6 % par an conformément aux objectifs définis dans le PDDAA.

En effet, les objectifs sous-sectoriels qui y sont définis vont induire un taux de croissance moyen de 8,9 pourcent du PIB global et de 14,3 pourcent du PIB agricole. Le PIB per capita augmentera de 5,7 pourcent. La réduction du taux de pauvreté serait de l'ordre de 63 pourcent et le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement. Par conséquent, le PIA permettra au Bénin de réduire la pauvreté et par ricochet l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

C2.14 Plan de financement indicatif

Le Bénin a plusieurs sources de financement pour la mise en œuvre de ses programmes de développement. En ce qui concerne le PIA, le document présenté ne ressort pas de façon claire, les financements acquis, à rechercher et les sources de financement. Cependant, à la lumière des informations reçues lors des entretiens, les PTF traditionnels sont prêts à accompagner le Bénin pour financer le programme.

Recommandation

a) Il est vivement recommandé que les autorités béninoises organisent une rencontre d'un haut niveau pour solliciter l'accompagnement du pays en vue du financement de ce plan prioritaire.

Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme.

C3.1 Pilier 1 – Gestion durable des terres et Maitrise de l'eau

Le PIA a défini les axes d'intervention qui sont conformes au cadre du pilier 1 et ressort bien les stratégies en matière de GDT/ME dans les efforts visant à l'amélioration de la productivité agricole au Bénin. Dans le PIA du Bénin on retrouve les 3 éléments notamment :

- La gestion durable des terres,
- La gestion de l'eau pour l'agriculture,
- La politique et l'administration des biens fonciers,
- Le 4^{ème} élément est également pris en compte notamment le processus des tables rondes du PDDAA.

Les questions relatives à la gestion durable des terres et la maîtrise de l'eau ressortent au niveau de trois des quatre programmes : Développement de l'agriculture, Développement de l'élevage et Développement de la pêche et de l'aquaculture.

C3.1.1 Gestion durable des terres

La gestion durable des terres est prise en compte à travers les programmes : agriculture, élevage, pêche et aquaculture.

Le programme développement de l'agriculture comporte les infrastructures notamment les aménagements hydro agricoles à maîtrise totale d'eau (5000 ha), les aménagements sommaires (50 000 ha) et la petite irrigation (1500 ha) et les infrastructures d'élevage et de la pêche.

Les activités de la Gestion Durable des Terres (GDT) sont très bien décrites et les orientations précises avec le soutien des partenaires comme la GTZ. On peut citer entre autre activités : la gestion durable des terres, la conservation de la biodiversité, la gestion des zones humides, la déforestation, dégradation des terres et les feux de brousse.

Toutefois, les objectifs d'aménagement semblent assez optimistes et les ressources budgétaires très élevés (112 500 millions pour 5000 ha soit 22 500 000 FCFA/ha).

Recommandations

- a) Il faudrait mettre en place un dispositif approprié (organisation, renforcement de capacité des acteurs, plan de passation de marchés, procédures) pour que les objectifs d'aménagement et d'équipement soient respectés.
- b) Les différents coûts d'aménagement prévus sont très élevés ; il convient de les réajuster en fonction des coûts unitaires pratiqués dans le pays.

C3.1.2 Maîtrise de l'eau

La maîtrise de l'eau est traitée au niveau des aménagements à hydro agricoles travers le programme de développement de l'agriculture (Aménagements Hydro Agricoles, petite irrigation, aménagements sommaires) et à travers les activités relatives à la GRN et notamment la gestion des zones humides. Le plan prend en compte les effets sur le changement climatique.

Enfin, les aspects relatifs à la gestion des ressources en eau partagées ne ressortent pas de façon apparente dans le dossier.

Recommandation

- a) Veiller à la mise en œuvre des actions dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau pour améliorer la productivité et la production agricoles ;
- b) Renforcement des actions de concertation à travers les organismes de bassin pour une meilleure gestion des eaux partagées et des zones humides.

C3.1.1 Processus de sauvegarde environnementale et sociale

Les mesures de sauvegardes environnementales et sociales sont prises en compte et clairement détaillées dans le PIA du Bénin. Le dispositif de mise en œuvre est bien détaillé avec des actions précises conformes au cadre du pilier 1 du PDDAA.

C3.1.2 Viabilité techniques des principaux programmes

Les quatre programmes qui composent le PIA sont techniquement viables parce qu'ils couvrent tous les éléments nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

C3.1. 3 Questions transversales

- **Genre**

L'élaboration du document du PIA a pris en compte entre autres les aspects liés au concept genre. En effet, le MAEP a élaboré une politique de promotion de la femme dans le secteur rural et un plan d'action Genre est en cours d'exécution. Les résultats de ces actions, ajoutés à l'appropriation de l'approche "Genre" par tous les projets/programmes permettront de réduire progressivement les inégalités et de corriger les déséquilibres entre les couches défavorisées de la société.

- **Environnement**

Les aspects liés à l'environnement ont été bien traité dans le PIA. De même, un atelier de verdissement du PSRSA tenu en décembre 2009 a permis de prendre en compte les aspects environnementaux et le mécanisme de gestion des effets liés au changement climatique. Les aspects de mitigations des impacts négatifs environnementaux ont été pris en compte.

- **Changements climatiques**

Il est recommandé d'Inclure dans les différents programmes consacrés à l'agriculture, l'élevage et la pêche, une évaluation des impacts des changements climatiques sur le secteur agricole et les conditions de vie des populations

- **Secteur privé**

Le PIA met beaucoup l'accent sur la participation du secteur privé, surtout dans un cadre partenarial public-privé. Le cadre institutionnel de mise en œuvre favorise et renforce le dialogue entre acteurs clés signataires du pacte, aux niveaux micro, méso et macro et permet de capitaliser les investissements privés (plans d'affaire, de mise à niveau) comme publics, dans une approche de « partenariat public privé ». La contribution financière du secteur privé à la mise en œuvre du PSRSA est de 30 % ce qui est assez significatif.

C3.2 Pilier 2 - Amélioration des Infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour faciliter l'accès au marché

C3.2.1 Augmenter la Compétitivité et saisir les Opportunités sur les Marchés Locaux, Régionaux et Internationaux

- ✓ On note une réelle volonté d'augmenter l'offre de produits agricoles pour une substitution aux importations et le développement des exportations agricoles. On note également une réelle volonté de développer le commerce des produits agricoles par la mise en œuvre d'une politique commerciale.
- ✓ Il y a également une bonne segmentation des marchés en fonction des produits ciblés (treize filières identifiées dont 6 à développer immédiatement).

Le rôle primordial du secteur privé et des organisations de producteurs n'apparaît pas clairement dans cette stratégie de développement de l'offre pour les marchés nationaux et l'exportation.

Recommandations

- a) Il faut mieux définir les activités qui concourent à l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles, notamment ceux destinés à l'exportation (ananas, anacarde, bétail – viande).
- b) Une meilleure formalisation du commerce régional, notamment en direction du Nigeria. L'Etat en plus de se focaliser sur ses missions de service public doit créer un environnement favorable pour le développement des marchés agricoles.
- c) Il faut développer une bourse nationale des produits agricoles et participer à la promotion de la bourse régionale des produits agricoles.

C.3.2.2 Investir dans les infrastructures physiques d'échange et de Commercialisation en vue de réduire les coûts d'approvisionnement des marchés locaux, régionaux, et internationaux

Au niveau du programme 4, plusieurs infrastructures de maîtrise de l'eau et d'aménagement hydro – agricoles sont prévues dans le plan d'investissement.

Très peu d'infrastructures sont prévues pour l'amélioration de l'accès au marché (route et piste de désenclavement des zones de production, infrastructures de stockage, de froid et de transformation).

Par ailleurs, le secteur privé n'est pas associé au développement de ces structures commerciales, ni dans leur réalisation, ni dans leur gestion. En outre, la question de l'accès à l'énergie et aux TIC n'est pas prise en compte.

Recommandations

- a) Le développement des infrastructures commerciales doit être conçu pour mettre en relation les pôles de production et de consommation autour de pôles de croissances agricoles reliés aux principaux corridors nationaux et régionaux,
- b) Les partenariats public – privé doivent être développés, entre autres pour une bonne gestion des questions de maintenance et la durabilité de ces infrastructures.

C.3.2.3 Développement de la Chaîne de Valeur et Accès aux Services Financiers

On note que l'approche chaîne de valeur plus complète que l'approche filière sera adoptée à travers le développement de partenariats public – privé et la facilitation des alliances privé – privé pour développer les chaînes de valeur agricoles. Dans ce contexte, les intrants (semences engrais, produits phytosanitaires et de médecine vétérinaire) seront traités sous l'approche chaîne de valeur à l'effet de réduire les coûts d'approvisionnement.

Toutefois, une telle approche nécessite la couverture des besoins en services financiers accrus liés au développement attendu de ces chaînes de valeur qui requiert le développement concomitant de l'offre de nouveaux services financiers au niveau des banques privées. Le mécanisme de financement et l'accès au crédit bancaire doivent être mieux explicités.

Recommandations

- a) la nouvelle approche globale de la chaîne des valeurs des intrants (allant de leur production à leur distribution) favorisant l'émergence d'un secteur privé fournissant les intrants de façon efficace et efficiente devrait être définie,
- b) Favoriser l'émergence d'une offre de services financiers (crédit, assurance et épargne) en milieu rural, ouverts aux petits producteurs en profitant de l'émergence de nouveaux opérateurs capitalisant sur les nouvelles technologies de l'information et de communication. Un mécanisme de financement plus opérationnel et minimisant les risques liés au crédit à travers le développement de partenariats publics privés pour la mise en place de systèmes de soutien et de garanties de crédit par exemple.
- c) Renforcer l'accès des PME du secteur agro-alimentaire aux services financiers. Appuyer la mise en relation des entrepreneurs avec les investisseurs potentiels à travers la réalisation ciblée de foires aux investissements, entre autres,
- d) Développer l'émergence d'entreprises de transformations en renforçant l'appui technique aux entreprises agro-alimentaires.

C.3.2.4 Renforcement des Capacités Techniques et Commerciales des Organisations de Producteurs Agricoles et des Associations de Commerçants

La répartition claire des rôles et responsabilités de chaque acteur est bien affichée dans le plan d'investissement, de même que la volonté de renforcer les capacités des acteurs et la mise en place d'un mécanisme de financement durable de leurs activités.

Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs pour leur permettre de mieux intégrer les chaînes de valeur agricole est pris en compte à tous les niveaux.

Il faut cependant mettre en place une stratégie plus ciblée de formation en direction des acteurs grâce à un système de formation permanente.

Recommandations

a) Mettre l'accent sur la formation des formateurs et des acteurs.

C3.3 Pilier 3 – Accroissement des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim

La sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la souveraineté alimentaire est pris en compte à un très haut niveau par les décideurs nationaux, notamment dans les objectifs du PRSA, du PNIA et du PIA. Le choix des filières prioritaires prend en compte l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Cependant, la question de sécurité alimentaire est toujours préoccupante du fait de l'existence de poches d'insécurité alimentaire grave au niveau de certains groupes à risques, notamment les petits exploitants agricoles du Sud, les populations de pêcheurs, et les familles à faible revenu dans les zones urbaines. Dans le PIA du Bénin, des stratégies spécifiques d'intervention devaient être formulées et mises en œuvre au profit de ces groupes vulnérables en vue d'atténuer leur situation d'insécurité alimentaire. La cartographie des unités de production agricole doit être sous-tendue par l'élaboration d'une typologie basée notamment sur leur niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les différents piliers de la sécurité alimentaire ne sont pas clairement abordés en termes de définition et de prise en compte dans les différentes composantes (disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité). Il existe également une redondance entre les trois programmes (développement de l'agriculture, développement de l'élevage et développement de la pêche) et le quatrième programme relatif à « l'Administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des risques alimentaires » En effet plusieurs activités développées dans ce quatrième programme sont aussi spécifiques au développement des différents secteurs (agriculture, élevage, pêche).

Il serait préférable de transférer plusieurs composantes et activités dans les trois premiers programmes et de limiter ce dernier programme (administration et gestion..) à la promotion de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, c'est-à-dire les aspects stratégies et politiques ainsi que l'instauration d'un système de Suivi-évaluation efficace à travers la définition et le renseignement d'indicateurs pertinents et consensuels de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le document, faut-il considérer et parler de PNIA ou de PIA car dans la section 5 (5.1, 5.2, 5.3) sur l'analyse financière, c'est le coût du PNIA qui est évaluée et non celui du PIA ? Sur la figure à la section 9: la contribution globale nationale (budget national, producteurs/OPA, secteur privé, Collectivités locales..) doit être évaluée et mise en exergue, en mettant à part la contribution extérieure (bailleurs/PTF). Le cadre logique doit être revue avec quelques terminologies standards tels que (IOV, Hypothèses de risque, et ajouter une colonne cible en 2015).

Recommandations

- a) Formuler des stratégies spécifiques d'intervention à l'endroit des groupes vulnérables qui sont les plus frappés par l'insécurité alimentaire.

C3.4 Pilier 4 – Recherche Agricole, diffusion et adoption de technologies

En ce qui concerne la recherche, le Gouvernement Béninois la considère comme un outil pour augmenter la productivité agricole. La recherche est traitée dans le programme 4 « administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des risques alimentaires ».

Le PIA du Bénin a pris en compte les aspects liés au pilier 4 et qui sont bien traités dans la composante 1 (amélioration de la productivité agricole) du programme 4. Le volet recherche, formation et vulgarisation se focalise sur les interventions suivantes: (i) le développement de technologies appropriées, (ii) l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de diffusion/transfert de technologies, (iii) le renforcement des capacités des services d'appui aux producteurs, (iv) le renforcement des capacités de producteurs et de leurs organisations dans les domaines technique, organisationnel, managérial et de commercialisation.

Le PIA a défini 3 axes d'intervention qui sont conformes au cadre du pilier 4 (Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies). Il s'agit de :

1. Développement des technologies

Les actions à mener concernent: le développement de matériels génétiques performants des espèces végétales, animales et halieutiques ; le développement de technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols ; le développement de technologies de protection phytosanitaire et zoo sanitaire ; et le développement de technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques.

2. Diffusion / transfert de technologies

Appui conseil sur des thématiques spécialisées axées sur des questions diverses en fonction de la demande (Conseil de gestion à l'exploitation agricole, Conseil concernant l'accès au marché, Conseil à l'organisation et à la planification locale, Conseil en sécurité alimentaire et nutritionnelle).

3. Renforcement des capacités des services d'appui aux producteurs

Ce renforcement de capacité se fera à travers le dispositif prévu pour l'appui aux programmes de recherches agricoles qui sera renforcé en partenariat avec les principaux acteurs du monde rural, (producteurs, transformateurs, entrepreneurs agricoles, etc.), en mobilisant davantage de ressources au profit des entités constitutives du système national de recherche agricole que sont l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

(INRAB), les entités universitaires nationales, les ONG à vocation de recherche ainsi que les Centres internationaux de recherche basés au Bénin (IITA, IPGRI, Africa Rice Center (ex ADRAO), ASECNA).

Concernant la vulgarisation et conseil agricoles, les activités classiques bénéficieront de la complémentarité des services d'appui conseil visant à former les producteurs, afin qu'ils puissent analyser eux-mêmes la situation de leurs exploitations. La vulgarisation sera fondée sur une approche intégrée tenant compte des éléments constitutifs de l'ensemble de l'exploitation du producteur.

4. Renforcement des capacités de producteurs et de leurs organisations

Les principales actions de renforcement de capacité des acteurs sont :i) mettre en place un mécanisme de financement répondant aux exigences des systèmes de production et répondant aux exigences des filières agricoles ; ii) mettre en place un système fonctionnel de formation des acteurs de chaque filière agricole (évaluation des besoins en ressources humaines, formation de mise à niveau, etc. élaboration et mise en œuvre de plans de formation, suivi accompagnement, etc.).

Selon la répartition du budget dans le tableau 5.2, on constate que 84 milliards de FCFA soit 17 % du budget du PIA est alloué à la recherche. A cela s'ajoute 29 milliards soit 6 % alloués pour la formation et la vulgarisation.

L'équipe de revue félicite le Gouvernement Béninois pour la prise en compte de tous les aspects de la recherche, formation et vulgarisation et la prévision conséquente des ressources budgétaires allouées.

Composante 4 : Mise en œuvre

C4.1 Etablissement des priorisations dans le plan d'investissement

Le PIA identifie quatre grands programmes prioritaires - agriculture, élevage, pêche et l'aquaculture et un programme transversal sur l'administration et la gestion. Les domaines prioritaires d'intervention ont été bien structurés dans chacun des programmes. Le programme d'agriculture donne la priorité au développement du maïs, du riz, ananas et de l'horticulture. Le Programme 2 accorde une priorité aux volailles, la production d'œufs, la viande bovine et du lait. Quant au programme 3, il s'intéresse à la production du poisson et celle des crevettes. Enfin, l'objectif principal du programme 4 est la recherche et la diffusion des technologies, la mécanisation agricole, la facilitation de l'accès aux semences et autres intrants, les infrastructures rurales et l'accès aux marchés, la prévention des risques et le développement institutionnel. On note que les priorités sont bien définies et bien agencés dans le PIA.

C4.2 Identification des enjeux politiques et des mesures pour les résoudre

Les principaux enjeux politiques sont bien identifiés et toutes les mesures sont identifiées pour les résoudre. Ainsi, le succès de la mise en œuvre du PIA passe par une série de mesures qui sont portées au plus haut niveau par le Chef de l'Etat du Bénin, notamment :

- Les efforts concourant à l'existence d'un cadre législatif et réglementaire incitatif et favorable aux investissements privés dans le secteur agricole et rural ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement durable ;
- la rationalisation de la gestion des projets et programmes au sein du MAEP en donnant la priorité aux investissements productifs directs plutôt qu'aux dépenses d'administration et de fonctionnement.

Nous notons que les orientations stratégiques de développement à long terme du pays sont de créer et dynamiser des pôles de croissance et de développement et de réduire de façon significative la pauvreté. Le dispositif actuel semble rassurant pour atteindre les objectifs.

C4.3 Liens avec les programmes/projets sectoriels existants

Le plan d'investissement agricole est conforme aux Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD, 2006 – 2011), aux Documents de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, et au Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Les OMD ont également été pris en compte dans la formulation des plans d'investissement. Cependant, le plan d'investissement ne décrit pas explicitement les programmes existants et leurs articulations.

Recommandations

a) un lien doit être clairement établi avec les projets pertinentes dans le cadre du plan d'investissement afin de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication des efforts. Ceci facilitera une meilleure articulation pour renforcer l'efficacité des actions entreprises lors de la mise en œuvre.

b) Il est recommandé d'établir des protocoles d'accord afin de définir les rôles et responsabilités de chaque partie.

Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation

C5.1 Viabilité des dispositions de mise en œuvre

Le cadre institutionnel adopté par le Comité de pilotage tenue le 21/09/2010 pour la mise en œuvre du PSRSA décrit de manière claire les principes de mise en œuvre. Il donne une répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs concernés. La répartition des rôles doit porter entre autres sur les activités non exclusives de l'Etat qui sont partagées avec des opérateurs privés notamment la vulgarisation/conseil agricole, la formation professionnelle, la recherche et la structuration des organisations professionnelles agricoles.

Les opérateurs privés du secteur agricole, seront pleinement responsabilisés dans leurs rôles d'opérateurs économiques ou d'acteurs du mouvement associatif pour un meilleur développement des filières agricoles, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. Toutefois, Il n'est pas indiqué s'il y aura du personnel à temps plein affecté ou recruté pour former un secrétariat à même de coordonner au jour le jour l'exécution du programme. S'il n'y a que du personnel détaché, à temps partiel, la coordination et la mise en œuvre pourraient être compromises.

Recommandations

- a) Il faut inclure des consultations régulières et fréquentes avec les parties prenantes à tous les niveaux pour veiller à la bonne circulation de l'information entre les décideurs, les exécutants et les bénéficiaires.
- b) Développer un plan d'exécution détaillé décrivant les activités, le calendrier, les responsabilités de chacun, et les ressources à mobiliser pour la bonne mise en œuvre de ce plan, se basant sur le modèle de feuille de route joint en annexe 3.

C5.2 Evaluation institutionnelle

Le cadre institutionnel proposé repose sur plusieurs groupes d'acteurs indispensables pour la mise en œuvre du PIA. Tout récemment, un cadre institutionnel, un plan d'investissement et un cadre programmatique ont été adoptés par la réunion du comité de pilotage tenue le 21/09/2010. La création d'un comité de pilotage qui coordonne et précise les orientations au niveau national associant à la fois des personnes issues des services publics, du secteur privé, de la société civile et des PTF est très pertinente. Le cadre organisationnel de chaque catégorie d'acteurs et les règles du PPP permettront de mieux préciser les stratégies et modalités de mise en œuvre des principes énoncés dans le PIA. Toutefois, le plan ne présente pas une évaluation de gestion des finances publiques et institutionnelle.

Recommandations :

- a) Le PIA doit être complété par un programme clair de renforcement des capacités du personnel des ministères et administrations, les associations et ONG du secteur, la société civile, des organisations de producteurs et du secteur privé. Des programmes de formation et de gestion des ressources humaines permettraient de renforcer les

différentes institutions afin de garantir une meilleure mise en œuvre du PIA.

C5.3 Cadre de suivi & évaluation

Le PIA cible un dispositif à trois (03) niveaux (national, régional et continental) qui prend en compte tous les acteurs du Secteur Agricole. Il repose sur une base de données fiable et périodiquement consolidé.

- a) Au niveau national le suivi évaluation sera effectué par la Cellule Nationale de Suivi - Evaluation (CNSE) logée à la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP et coordonnée par un Responsable qui est l'administrateur national de la base de données.
- b) Au niveau régional il existe 6 Cellules Régionale de Suivi - Evaluation (CRSE) logées à la DPAF des CeRPA et coordonnées par les Chefs Service Suivi - Evaluation Statistique et Documentation (C/SSESD) qui en sont les points focaux et les administrateurs de la base de données au niveau régional.

Il est prévu le renforcement du système de suivi-évaluation national, sectoriel et local à travers le SAKSS qui est en connexion avec le système régional, le ReSAKSS. Ce dispositif est bien approprié s'il est respecté.

En réalité, le système global de Suivi-évaluation existant à différentes échelles (national, régional, communal..) a été bien décrit, cependant le document n'a pas fait cas du système d'évaluation qui sera mis en place pour les différents programmes du plan conformément au cadre logique défini

Recommandations

- a) Mettre en place un système de Suivi-évaluation spécifique pour le plan d'investissement agricole (PIA) en dehors du système global pour l'ensemble du secteur agricole

Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact

Annexe 2: Les treize points de la CEDEAO de l'après - Cotonou

I. HISTORIQUE DU PROGRAMME

II. CHAMP DU PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

III. CONTENUS DES PROGRAMMES

IV. CADRE DE RESULTATS

V. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

VI. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

VII. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

VIII. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

IX. .EVALUATION INSTITUTIONNELLE

X . SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

XI. MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

XII. SUIVI EVALUATION

XIII. EVALUATION DES RISQUES

Annexe 3 : Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

Plan National d'Investissement Agricole	Activités et repères	Point	Juin 2010	Juillet 2010	Aout 2010	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010	Dec. 2010	Commentaires et suivi
Composante 1: Alignement sur la vision du PDDAA, les principes et éléments de la stratégie										
[Identification de la problématique]	<ul style="list-style-type: none"> [liste des actions spécifiques à entreprendre] 	[liste des responsables]	[indiquer les dates butoirs]							
	<ul style="list-style-type: none"> 									
Composante 2: Cohérence avec la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté										
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
Composante 3: Adoption des meilleures pratiques et l'inclusion des principaux éléments du programme										
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
Composante 4: Alignement sur les engagements des pays										
	<ul style="list-style-type: none"> 									

	• •				
Composante 5: Réalisme opérationnel (comprenant le renforcement des institutions et des compétences)					
	• •				
	• •				
REPARTITION DES RESPONSABILITES					
Suivi Evaluation/Analyse des politiques	• •				
	• •				
ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE					
GAFSP (Global Agriculture and Food Security Programme Multi-Donor Trust Fund)	• •				
	• •				
EVALUATION DES COÛTS : QUESTIONS EN SUSPENS					
Evaluation des coûts des programmes	• •				
Présentation du plan de financement	• •				
NOTE CONCEPTUELLE DU GAFSP					
Développement de la note conceptuelle	• •				
BESOINS D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES					

Analyse des bénéficiaires	• •				
Analys coût bénéfice	• •				
Priorisation des Programmes	• •				
Mise en cohérence avec les autres stratégies et programmes agricoles	•				
Analyse des politiques sectorielles	• •				
Evaluation d'impact environnemental (le cas échéant)	• •				
Prise en compte de la question du genre	• •				